



RÉUNION DU 26 JANVIER 2024

DÉCISIONS DU BUREAU

Numéro	Objet
2024B_01_001	Entretien des locaux du siège administratif et du centre technique, de la Maison de santé pluridisciplinaire à Benet et Maillezais, des cabinets de santé de Nieul-sur-l'Autise et Damvix, pour la période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2024
2024B_01_002	Centre Minier de Faymoreau : tarifs boutique 2024
2024B_01_003	Maison de la Meunerie : tarifs billetterie 2024
2024B_01_004	Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée du Centre Minier de Faymoreau : intégration des recettes issues des produits commerciaux de la boutique du Centre Minier
2024B_01_005	Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée de la Maison de la Meunerie : intégration des recettes issues des produits commerciaux de la boutique de la Maison de la Meunerie

Le Président de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise atteste de la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des décisions **le 31 janvier 2024**.

Document publié sur le site internet de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise pour une durée minimale de 2 mois à compter du **2 février 2024**.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes décisions peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette - BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>).